

En dehors de l'exposition du ministère de la Marine, ce qu'il y a de plus curieux et de plus nouveau dans la section, c'est l'ensemble d'appareils de sauvetage et de dragages exposés par M. Bazin. Le principe en est si simple, que nous ne pouvons résister au désir de l'expliquer ici.

Supposons un bateau qui va sur l'eau, et faites un trou au fond. L'eau entrera, mais pourquoi ? Par ce que, au point où la paroi est percée, la pression à l'intérieur est simplement la pression atmosphérique, tandis qu'à l'extérieur du bateau, c'est la pression atmosphérique augmentée du poids d'une colonne d'eau de hauteur égale à celle qui sépare la quille du niveau de la ligne de flottaison.

Dans le trou en question, placez un tube qui descende jusqu'au fond de l'eau ; la différence de pression restera la même, si bien que le liquide et le sable remonteront nécessairement dans le bateau.

M. Bazin a fait de très-nombreuses et de très-heureuses applications de ce principe d'hydrostatique qui permet de remplacer par un simple tuyau l'appareil ordinairement si compliqué des bateaux dragages.

Le même inventeur expose aussi un levier d'or très-sensible qui consiste en une sorte de marmite pouvant tourner rapidement sur un pivot par le moyen d'une poignée. On plonge cette marmite dans l'eau, de façon que les bords en soient complètement submergés et que la poignée seule dépasse le niveau du liquide, puis on fait tourner rapidement l'appareil. Sous l'action des forces qui prennent naissance dans la rotation, les matières solides contenues dans la marmite pressent sur les parois ; la courbure de celles-ci leur permet de s'élever jusqu'au niveau des bords et de tomber dans le bassin, mais les substances les plus lourdes sortent nécessairement les dernières. L'or est dans ce cas, si bien qu'on peut séparer un milligramme du précieux métal préalablement enfoui dans un tas de sable grossier comme une soupière. En revanche, nous ne saurions approuver, au moins avant des expériences bien faites, les nouveaux principes que M. Bazin voudrait appliquer à la construction des navires.

Pour avoir une grande vitesse, il réduit à ses dernières limites la section transversale ; jusque là rien de mieux. Mais pour compenser le défaut de stabilité, il imagine de les mettre en quinoline sur des grandes roulettes, armées elles-mêmes d'un mouvement de rotation entretenu par des machines auxiliaires. N'y a-t-il pas lieu de craindre une rupture au point où le navire, nécessairement très-long, porte sur l'essieu de la roulette ?

Georges Guérault.

BULLETIN MILITAIRE

Les engagés volontaires ou conditionnels, qui appartiennent à la subdivision de Lille et font partie d'une des catégories suivantes, devant changer de classe et de mobilisation, sont invités à déposer leurs livrets avant le 1^{er} décembre prochain, dans les mairies où la gen darmie de la circonscription de la résidence.

1^{re} Catégorie. — Les engagés volontaires pour la durée de la guerre, à l'exception de ceux qui ont été appelés le 1^{er} septembre dernier.

2^e Catégorie. — Les engagés volontaires appartenant à la réserve où à la disponibilité de l'armée active qui ont contracté leur engagement du 1^{er} juillet au 31 décembre, à l'exception de ceux qui appartiennent aux classes 1869 et 1871.

3^e Catégorie. — Tous les engagés conditionnels, à l'exception de ceux du 1^{er} appel et de ceux qui ont été nommés officiers de réserve.

4^e Catégorie. — Les engagés appartenant aux classes 1869 et 1871 dont les ordres de route n'auraient pas été modifiés, si toutefois leur acte d'engagement a été signé pendant le 2^e semestre.

Trente réservistes, environ, ont terminé hier à la citadelle de Lille, la peine de deux jours de prison qui leur avait été infligée par M. le général Clinchant, pour infraction aux règlements militaires. — Avis aux négligents.

Roubaix Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Vote des députés du Nord dans le scrutin sur le chiffre proposé par le gouvernement au chapitre 4 du budget des cultes (augmentation de 200,000 francs.)

Ont voté pour : MM. Bertrand Milcent, Brame, Debuchy, Ios, de la Grange, Mention, Pichon, des Rotours, Scrépel, Telliez-Béthune, de Marcère.

Ont voté contre : MM. Girard, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Trystram.

Sont abstenus : MM. Merlin et Guillemin.

M. Gustave Masure, député du Nord, vient d'être nommé membre de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de MM. Charles Floquet et Martin Nadaud, ayant pour objet d'étendre à certains travaux des villes les dispositions de la loi du 23 juin 1865, sur les associations syndicales.

M. Bouchery, maire de Sailly-lez-Lannoy, a été nommé hier conseiller général en remplacement de M. Descat ; 615 électeurs seulement ont pris part au vote.

M. Bouchery n'avait pas de concurrent.

La messe de Ste-Cécile a été célébrée ce matin à Saint-Martin. Comme toujours l'affluence était considérable, et les morceaux exécutés par la Grande-Harmonie ont produit une grande impression.

A l'issue de la messe, a eu lieu la remise solennelle de la médaille d'or vo-

tée par le Conseil municipal à M. Victor Delannoy, en reconnaissance des services éminents qu'il rend à l'art musical, services consacrés par le récent triomphe de Paris.

M. le maire était entouré d'une délégation du Conseil municipal et de la Commission des écoles secondaires. En quelques paroles chaleureuses, le premier magistrat de la ville a salué le chef de la Grande-Harmonie et lui a adressé ses plus sympathiques félicitations. Il lui a dit que ce témoignage de la reconnaissance de ses concitoyens serait pour sa famille le plus glorieux des souvenirs.

M. Victor Delannoy a répondu avec tact et la modestie qu'on lui connaît ; il a exprimé sa gratitude pour cette haute marque d'estime, et a reporté sur ses musiciens, le mérite des succès qui lui ont valu les distinctions flatteuses dont il est l'objet.

La brillante exécution qu'a donnée hier, dimanche, à l'église Notre-Dame, la Fanfare Delattre, pendant la messe de Sainte-Cécile, de deux morceaux récemment étudiés : *L'Aurore*, ouverture d'Escudier et la *Traviata*, ont tenu sous le charme une nombreuse affluence. Cette phalange artistique a prouvé un fois de plus, combien elle est digne de ses glorieux succès et de sa haute renommée.

Le Conseil d'administration, son président en tête, avaient pris place dans les stalles du chœur pendant la cérémonie.

Un bien triste accident est venu, hier soir, jeter la consternation dans le quartier du Fontenoy. Mme Virginie Leclerc, veuve Verbecq, sortait à neuf heures de l'estaminet Kindt, situé sur quai de Gand, lorsque trépanée par l'obscurité, elle est allée tomber dans le canal avec sa petite fille, Cécile, âgée de sept ans. Les cadavres de la mère et de l'enfant ont été retirés du canal, ce matin, et transportés à l'hôpital.

La fête de Sainte-Catherine a été marquée, cette année, à Roubaix, par la célébration de soixante-deux mariages.

Un boucher de la rue de Tourcoing, M. L..., a été, hier soir, victime d'un vol audacieux. Un habile pick-pocket lui a soutiré un porte-monnaie contenant 80 francs. L'auteur de ce vol est resté inconnu.

Huit prévenus, arrêtés, ces jours derniers, ont été dirigés sur Lille, ce matin, pour être mis à la disposition du parquet.

Parmi ces détenus figuraient deux fraudeurs arrêtés, hier, à Wattrelos, Théodore M... tisserand et D... porteurs de plusieurs kilogrammes de tabac belge.

La fête de Sainte-Catherine aura été fatale à Eugène D..., ouvrier teinturier. Eugène D... n'a pas voulu se présenter, hier soir, devant la dame de ses pensées sans avoir à lui offrir le cadeau traditionnel, et comme, pour le moment, ce jeune homme loge le diable dans sa bourse, il n'a rien trouvé de mieux que d'enlever une magnifique paire de bottines à l'étalage des magasins de l'industrie française, Grande-Rue. Mais les garçons de l'industrie ont, par là, bon pied, bon œil, car D..., avait à peine fait quelques pas en emportant la paire de bottines, qu'il était arrêté et remis entre les mains de l'agent de service, Place de la Liberté.

Amour, amour, quand tu nous tiens...

Hier, a été arrêtée, rue Neuve, une ménagère, nommée Désirée R... Côté femme était ivre et demandait l'aumône.

La fièvre aphteuse (vulgairement *coquelte*) a fait son apparition, avant-hier, dans les écuries de M. Jean-Baptiste Six, cultivateur à Roncq.

Six dix vaches appartenant à ce cultivateur, huit sont atteintes.

La maladie épidémique ne s'est encore révélée que là; elle paraît y avoir été apportée par une vache achetée en Belgique, il y a trois semaines, laquelle a été cependant visitée à son entrée en France.

Comme on traite la police à Linselles, vous allez voir.

M. D..., cultivateur dans cette localité, était en contravention pour une petite affaire; le garde-champêtre arrive et lui en fait la remarque. Là-dessus M. D... s'emporte, saisit son sac d'injures les moins flatteurs, le jette avec violence à la tête de l'humble et malheureux représentant de la loi, le frappe, puis empoignant une bêche, allait lui faire un mauvais parti, sans l'intervention d'un voisin.

Le garde champêtre devant un pareil déshonneur, jugea prudent de battre en retraite sans insister, mais les suites, du procès-verbal qu'il a dressé vengèrent la loi, offensée en sa personne.

On se rappelle que dans le courant de septembre dernier, un employé de commerce a été blessé, sur le Champ-de-Mars, de Lille, par la rupture d'un banc établi à l'usage du public, pour une course équestre que M. Bazola avait organisée.

Dans l'une de ses dernières audiences, le tribunal civil a condamné l'entrepreneur des travaux et M. Bazola à 3,000 fr. de dommages-intérêts envers la victime de l'accident et les a, en

outre, déclarés civilement responsables.

— Il n'est bruit en ce moment, à Béthune, que d'un cas de bigamie chez P... les circonstances qui l'ont fait découvrir :

« Dans le courant de 1878, vint résider à Béthune, un ouvrier charpentier, nommé R... Il avait visité plusieurs pays étrangers et de dernier lieu l'Amérique, d'où il ramena une jeune femme qui y avait épousé. Le ménage s'emballait s'accorder à merveille et le couple paraissait heureux lorsqu'un jour la jeune femme découvrit une lettre dont les termes la jetèrent dans une grande stupeur. Elle se précipita vers son mari par une sœur de celui-ci, qui lui reprochait d'avoir lâchement abandonné sa femme et ses enfants. Cette lecture jeta l'Américain dans un grand courroux et, nantie de cette pièce, elle vint se plaindre à son mari pour lui demander des explications. Celui-ci se troubla et balbutia quelques phrases banales, puis, pressé de questions, il finit par avouer qu'avant de partir pour l'Amérique il avait épousé une jeune fille des environs de Bordeaux, mais qu'ayant ensuite fait connaissance d'elle en Amérique, il l'avait également épousée, croyant que son mariage n'aurait pas été découvert. Il termina en lui suppliant, au nom de leur enfant, de ne pas divulguer ce secret.

« Mais l'Américain fut inflexible et ne lui cacha pas que sa femme et son enfant étaient demandés en justice aux lois françaises. Puis elle partit faire sa déposition à M. le commissaire de police. Pendant ce temps, R... qui se doutait le cas qui allait lui arriver, s'était hâté de prendre la fuite, de sorte que quand le magistrat apparut, R... n'était plus là.

« Ces jours derniers on découvrit néanmoins ses traces, on l'arrêta et on le ramena à Béthune. Cet individu aura, sans doute, à rendre compte de son crime devant la justice.

« L'instruction de l'affaire des époux O... de Louvil, accusés d'avoir pendu leur belle-mère et mère, est loin d'être terminée. Hier encore, M. le juge d'instruction a été rendu dans ce cas, comme l'ont été les autres, par le fait qu'il persistait à nier bien que les charges les plus accablantes se présentent sur eux. On ne croit pas qu'ils puissent passer aux assises avant le mois de février.

Ephémérides Roubaisiennes

23 NOVEMBRE 1735. — Lettre à M. le doyen Huleu relativement à la donation faite à l'église et aux pauvres de Roubaix, par le défunt Monique Delesdant, du revenu de trois bonniers de terre près de la Petite-Vigne et de la cense de La Haye, à Roubaix. Le revenu de ces trois bonniers doit être employé à célébrer un obit et 12 saluts tous les ans, à perpétuité, et le surplus distribué aux pauvres.

24 NOVEMBRE 1689. — Des détachements de troupes françaises venaient à Roubaix et sur toute la ligne pour tenir garnison. Les instruits du prix d'Orange avaient roulé contre la France une ligne universelle appelée ligne d'Augbourg. L'empereur et le roi de France, la Hollande, le duc de Savoie étaient entrés dans cette alliance.

THÉÂTRE

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 21 NOVEMBRE.

Maria Deruyter, au P. le grand cité, 10. — Jules Fourmyer, rue Decroix, 5. — Jules Vanpoucke, rue de la Nouvelle, 3. — Jean-Baptiste Ouvreux, 3 mois, rue de Tourcoing cour Flippo. — Léopold Prouvost, 1 an, rue des Angès — Adrien Bateau 19 ans, rue Gay Lussac. — Anne Sactruy 35 ans ménagère, rue des Fleurs, cour veuve Descaux, 35.

MARIAGES DU 21. — Georges Masurel, 24 ans, employé de commerce et Adeline Mansart, 23 ans, sans profession.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 17 NOVEMBRE.

Modeste Loridan, Marière. — Marius-Léon-Louis Vandrebek, Sapin Vert. — Floris Duhamel, Gaudreuil. — Léontine Drwaels, Martinière. — Paul Teuteln, Vieille-Place. — Hélène-Eugénie Renard, Petit Tournay. — Du 19. — Jean Loncke, Grimont. — Du 20. — Etienne Devoldere, Houzard. — Du 21. — Marie-Zélie Tremaux, Ployers. — Aurélie Loncke, rue Enfer. — Du 22. — Henri Vanwuisbergh, Houzard. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 18 NOVEMBRE. — Marie-Thérèse, Delaite, 58 ans, 4 mois, ménagère, Baillière. — Du 19. — Florine Boncart, 51 ans, 8 mois, ménagère, Nouveau-Monde. — Joséphine Cautelin, 25 ans, 11 mois, tisserand, Bas Chemin. — Henri Ducoulombier, 2 ans, 5 mois, Paradi.

MARIAGES DU 18 NOVEMBRE.

Du 20. — Florimond-Joseph Fine, 58 ans, 9 mois, tisserand, Saint-Lévin. — Caroline-Marie-Joseph Mullier, 51 ans, rentière, Vieille-Place. — Du 21. — Eugénie-Clémentine Dequiane, 70 ans, 8 mois, ménagère, Baillière. — Françoise Heys, 75 ans, 10 mois, ménagère, Sartel.

MARIAGES DU 19 NOVEMBRE.

Du 22. — Pierre-Joseph Doye, 53 ans, 10 mois, tisserand, Houzard. — Du 23. — Marie-Françoise, Baillière. — Marie-Philomène Marfin, 29 ans, 8 mois, tisserand, Sapin Vert. — Du 23. — Rosine-Joseph Vandosselaere, 65 ans, 5 mois, ménagère, Houzard. — MARIAGES DU 18 NOVEMBRE. — Pierre-Joseph Fontaine, 30 ans, tisserand, et Virginie Doon, 32 ans, journalière. — Henri Nisse, 31 ans, journalier, et Clémence-Marie-Joseph Gabriel, 27 ans, tisserand. — Pierre-François Gastel, 33 ans, tisserand, et Elise Tremaux, 31 ans, tisserand. — Louis-Philippe Fauvaque, 45 ans, domestique de ferme, et Stéphanie Mullier, 36 ans, soignesse.

MARIAGES DU 20 NOVEMBRE.

Du 20. — Antoine-Aimable Liénard, 35 ans, instituteur public, et Elise-Catherine Lemas, 34 ans, sans profession.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 23 NOVEMBRE.

Oscar Grimont, rue de la Nouvelle, 3. — Adèle Leclercq, Croix-Rouge. — Julie Ferrer, rue des Poutrais. — Maurice Delpeute, rue des Poutrais. — Du 24. — Léonie Legrand, rue Ste-Barbe. — Floris Sany, Pont de la Nouvelle, 12. — Léonie Vandestende, Malence. — Jean Bohin, Blanc-Seau Esther Tange, Blanc-Seau. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 23 NOVEMBRE. — Germaine Lecointe, 2 ans, rue du Calvaire. — Jean-Baptiste Dubégn, 77 ans, veuf de Mar et Lepers, rue de Roubaix. — Baptiste Pinot, 3 mois, rue des Couons. — Marie Clarisse, 76 ans, veuve de Pierre Fremaux, rue des Carliers. — Mathilde Deschutter, 25 ans 10 mois, rue de Guines. — Aure Lanis, 11 mois, rue St-Pierre. — Jean-Baptiste Camille, 66 ans 8 mois, veuf de Sophie Castel, Hôpital Civil. — Louis Desmarquet, 79 ans 5 mois, veuf de Apolline Delannoy, rue du Château.

CONVOIS FUNÈRES & OBIT

Les amis et connaissances de la famille LECLERCQ-CATTEAU, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du

décès de Monsieur Louis LECLERCQ, décédé à Watrelas, le 21 novembre 1878, dans sa 77^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 26 novembre 1878, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, à Wattrelos.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame le mardi 26 novembre 1878, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Philomène-Thérèse MARTIN, décédée à Roubaix, le 24 novembre 1877, à l'âge de 16 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Mairie-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 26 novembre 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Anguste-Marie-Joseph MOTTE-MOTTE, président du tribunal de commerce, décédé à Louvain, le 23 novembre 1871, à l'âge de 46 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'impression gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

LETRES-MORTUAIRES D'OBIT.

Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* journal quotidien.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 25 novembre, à 4 h. s. — Hauteur du baromètre : Cherbourg 746, Biarritz, Paris 750, Toulon 760. Le baromètre est en baisse générale. La température est très-adoucie. Le temps est à la pluie.

Situation à Lille, le 25 novembre. — Baromètre, forte dépression : 746. Temps pluvieux. Vent S.-S.-N. Thermomètre, 8 h. matin, plus 8°/10; 10 h. 9°/10; midi, plus 12°/10; 2 h., plus 13°/10. — P. L. de 21.

Classe d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 17 novembre 1878. Sommes versées par 416 déposants, dont 148 nouveaux. — Fr. 20,994... 83 demandes en remboursement, 15,776,90 francs. Les opérations du mois de novembre sont suivies par MM. Jules Toulemonde et Lambin-Delattre, directeurs.

Comités Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais

Assemblée générale des 27, 28, 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 1878, en présence de NN. SS. les Evêques de la province ecclésiastique et sous la présidence de Mgr Mermillod, évêque d'Étampes, vicaire apostolique de Genève.

HORAIRE

Mercredi 27, à 8 heures, réunions préparatoires pour l'organisation des commissions, au Cercle catholique, rue Marais, 18. — Le soir, à 7 heures 1/2, salut solennel, dans la chapelle du Cercle Saint-Augustin, rue Saint-André, 31. — A 8 heures, dans la même salle de ce Cercle, première séance générale. Le discours d'ouverture sera prononcé par Mgr Mermillod.

Jeudi 28, à 7 heures 1/2, messe, dans la chapelle du Cercle catholique, rue Marais, 18, pour appeler les bénédictions de Dieu sur les travaux du Congrès. Après la messe, déjeuner en commun, au Cercle.

Séances des commissions. — De 9 heures à 11 heures : Œuvres de foi et de prière. — Œuvres sociales et charitables. Partie B du programme (œuvres ouvrières). — De 2 heures à 4 heures : Enseignement, propagande chrétienne. — Œuvres sociales et charitables. Partie C du programme (œuvres ouvrières et œuvres des campagnes). — De 4 à 6 heures : Œuvres de foi et de prière. — Œuvres sociales et charitables. Partie D du programme (œuvres militaires). Le soir, à 8 heures, séance générale.

Vendredi 29, à 7 heures 1/2, déjeuner en commun, au Cercle, rue Marais, 18.

Séances des commissions. — De 8 heures à 10 heures : Œuvres de foi et de prière. — Œuvres sociales et charitables. Partie B du programme (œuvres ouvrières). — De 10 heures à 12 heures : Œuvres sociales et charitables. Partie C du programme (œuvres militaires). Le soir, à 8 heures, séance générale.

Samedi 30, à 7 heures 1/2, messe, dans la chapelle du Cercle rue Marais, 18, pour les Morts de la Guerre et pour les Confirmands. — Après la messe, déjeuner en commun, au Cercle.

Séances des commissions. — De 9 heures à 11 heures : Œuvres sociales et charitables. Partie B du programme de la Section (œuvres charitables). — De 2 heures à 4 heures : Enseignement, Propagande et Art chrétien. — Œuvres sociales. Partie A du programme. — De 4 heures à 6 heures : Réunion spéciale pour la Sainte-Église de la Trinité, sous la présidence de M. Baudouin. — Le soir, à 8 heures, séance générale.

Dimanche 1^{er} décembre. — A 8 heures Messe célébrée par un de nos NN. SS. les Evêques présents au Congrès et communion générale dans l'église de Notre-Dame-de-la-Trinité, à l'intention du Souverain-Pontife et de la France. — Après la Messe, déjeuner en commun, au Cercle, rue Marais, 18. — A 10 heures : Commission des Œuvres Sociales. — Partie D du programme. — De 2 heures à 4 heures : Séance générale sous la présidence de NN. SS. les Evêques. — Après la séance, Salut et bénédiction du T.-S. Sacrement.

Toutes les Séances des Commissions sont tenues au Cercle catholique, rue Marais, 18, et les Séances du soir, au Cercle Saint-Augustin (entrée rue de Voltaire, 11 D).

La Séance générale du dimanche, 1^{er} décembre, aura lieu chez les Frères des écoles chrétiennes, dans la grande salle de l'Hôtel Notre-Dame, rue de la Monnaie, 39. C'est aussi dans la Chapelle de cet établissement qu'on donnera le Salut.

Un bureau permanent sera établi, rue Marais, 18, à partir du mercredi, pour donner aux membres du Congrès tous les renseignements qui leur seront nécessaires. On y délivrera des cartes pour assister aux Séances, moyennant une cotisation de 5 fr. des cartes de faveur de 10 fr. et des cartes de donateur de 15 fr. Le Congrès et donnant droit à un exemplaire du compte-rendu.

Le Cercle catholique met ses salons à la disposition des membres des Comités, pour toute la durée du Congrès.

Depuis le jeudi matin jusqu'au dimanche à midi, le T.-S. Sacrement sera exposé dans la Chapelle du Cercle catholique, rue Marais, 18, où des adorateurs se relèveront, d'heure en heure, pour appeler les bénédictions du Dieu de l'Eucharistie sur l'Eglise, sur le Souverain-Pontife, sur la France et sur les travaux du Congrès.

N. B. — Les cartes d'entrée seront délivrées gratuitement à MM. les ecclésiastiques ; le samedi 30, la réunion des conférences de Saint-Vincent-de-Paul présidée par M. Baudouin est fixée à 2 heures au lieu de 4 heures ; le jeudi 28, à 2 heures, rue Marais, 18, aura lieu une réunion spéciale pour la question de l'Université Catholique.

Faits Divers

— LA LOTERIE NATIONALE. — Dans sa séance de ce jour, le comité central de la loterie nationale a pris la résolution suivante : A la demande de M. Berger, une somme de 29,500 fr. a été votée pour être affectée à l'acquisition d'objets d'art. Cela porte à 900,000 fr. la somme totale votée pour l'acquisition d'œuvres d'art. On décide que dans la répartition des lots, les œuvres d'art proprement dites seront comprises dans les gros lots. Seront également classés un nombre des gros lots, les objets d'une valeur supérieure à un prix à déterminer et qui sera probablement 3,000 francs. Il va être ouvert au ministère des finances un registre où seront consignées les réclamations des personnes qui ont perdu leurs billets ou qui en ont été dépossédés. La livraison des lots de la loterie au Palais de l'Industrie a pris, dès hier, une marche plus rapide. On a livré dans l'après-midi une grande partie des achats de la section des beaux arts et les commissaires étrangers ont également fait expédier de nombreux colis. Les opérations d'enregistrement, de déballage et de répartition dans les douze salons se font avec beaucoup de célérité. Chaque objet reçoit une étiquette provisoire indiquant la classe à laquelle appartenait l'objet, le nom du vendeur et le prix d'achat.

Cette étiquette qui sert à la répartition par valeurs égales dans chaque salon, sera remplacée ensuite par une étiquette n'indiquant que le numéro du catalogue. C'est seulement sur les gros lots que sera indiqué le chiffre de leur valeur. Une vaste table en fer-à-cheval sera disposée; dès lundi, dans le grand salon d'entrée du premier étage; des barrières diviseront les abords de la table en sept parties, destinées chacune à la réception des objets d'un groupe. Les exposants seront convoqués par classes; le membre de la commission d'achats qui a fait les acquisitions de la classe assistera à la réception des marchandises et apposera un timbre pour certifier la livraison exacte. Les exposants recevront aussitôt le mandat à toucher dix jours après, au ministère des finances.

— La disparition d'un jeune Allemand, à Grenade (Espagne), a fait ces jours derniers travailler l'imagination des habitants de cette ville. La vie de la fameuse et historique tour de la Vela entendit, l'autre jour, des cris de détresse dont elle ne pouvait deviner l'origine. Après de longues recherches, on parvint à rencontrer l'endroit d'où ces plaintes venaient. C'étaient des souterrains à moitié bouchés qui existaient au pied de la tour.

M. Rafael Contreras, chef de l'Alhambra, accourut avec quelques employés, et ils découvrirent un second souterrain au-dessous du premier, et dont la seule issue était en terre. Il y avait trois jours et demi que le jeune Tudesque était là. Il avoua qu'il s'y était imprudemment engagé, dans le désir de bien visiter le bâtiment.

Il y avait quatre jours qu'il n'avait pris aucune nourriture. Le jeune touriste fut aussitôt secouru par les personnes qui en avaient fait la découverte.

— D'après les nouvelles apportées par le dernier courrier de Sydney, en date du 1^{er} octobre, c'est la Nouvelle-Bretagne, et non pas la Nouvelle-Zélande, comme l'avait annoncé une précédente correspondance, qui a été le théâtre du massacre de cinq missionnaires wesleyens dont les corps ont été mangés par des cannibales. La Nouvelle-Bretagne est une île située à l'est de la Nouvelle-Guinée.

Les victimes du massacre étaient des naturels lettrés des Fidji, qui, convertis au christianisme, avaient été envoyés dans les îles voisines pour prêcher l'évangile aux sauvages.

Le révérend Brown, chef de la mission wesleyenne dans la Nouvelle-Bretagne, s'est mis aussitôt à la tête d'une expédition contre les meurtriers ; cinquante cannibales ont été tués.

— Une double tentative d'évasion a eu lieu jeudi dernier, dans l'intérieur du Palais de Justice de Poitiers. Pendant que les gendarmes reconduisaient à la voiture cellulaire quatre individus condamnés pour vol, l'un de ces condamnés étant parvenu à briser le cadenas des pochettes, s'enfuit par un escalier de service. Les gendarmes réussirent à l'appréhender, au moment où il allait gagner la place Saint-Michel.

Peu d'instants après, un autre détenu s'évadait au moment où il allait monter dans la voiture cellulaire. Les gendarmes parvinrent à l'arrêter près du Jardin des Plantes, non sans avoir éprouvé une très-vive résistance.

Un fait de même nature vient de se produire à la maison centrale de Riom. Au moment où le gardien ouvrait la porte pour laisser sortir une voiture, un détenu s'est glissé sous cette voiture et, se cramponnant à la caisse, a atten-

du que la porte soit refermée pour se laisser tomber et prendre la fuite.

Une voisine qui l'aperçut donna l'éveil et il fut arrêté près du cimetière, par deux ouvriers qui le remirent entre les mains des soldats du poste lancés à sa poursuite.

— L'invalide à la tête de bois n'est plus un mythe. Il vient de sortir du Val-de-Grâce un soldat de ligne qui avait tenté de se suicider en se tirant un coup de chassepot dans la figure. Le malheureux était horriblement défiguré.

On lui a fait un visage artificiel, une merveille de mécanique.

La mâchoire, les Jones, sont remplacées par des pièces mobiles en bois et en gutta-percha, outillés de chevilles en cuivre. Cet homme mange et boit facilement. Il ne lui reste qu'un œil.

Ce n'est plus un homme, c'est un jeu de patience.

— D'après le *Paris-Journal*, l'administration des forêts renonce à mettre désormais en adjudication le droit de chasse dans les forêts de l'Etat, ayant reconnu que le prix que l'on tirait de ces adjudications ne compensait par le dégrat causé par le gibier. Il a paru préférable de renoncer à ces sommes pour tirer un meilleur parti de l'exploitation des bois.

Les anciens tirés royaux, puis impériaux, de Saint-Germain, de Compiègne, de Fontainebleau, etc., seraient remboursés aussitôt que les baux en cours arriveront à expiration, c'est-à-dire dans quinze ou dix huit mois.

On doit aussi diminuer l'entretien des Palais ci-devant impériaux ou royaux et vendre les annexes inutiles de ces résidences.

L'an dernier, on a agi ainsi pour la Malmaison ; on a trouvé une affectation pour Meudon ; on compte faire de même pour les pavillons et rendez-vous de chasse isolés.

— On annonce la mort, à Paris, du général polonais Louis Mieroslawski, qui prit une part active aux insurrections polonaises de 1830, de 1846 et de 1863, à l'insurrection du Grand-Duché de Posen, en 1848, à la révolte des Siciliens, en 1849, etc. Mieroslawski laisse de nombreux ouvrages d'art militaire